



Canada School  
of Public Service

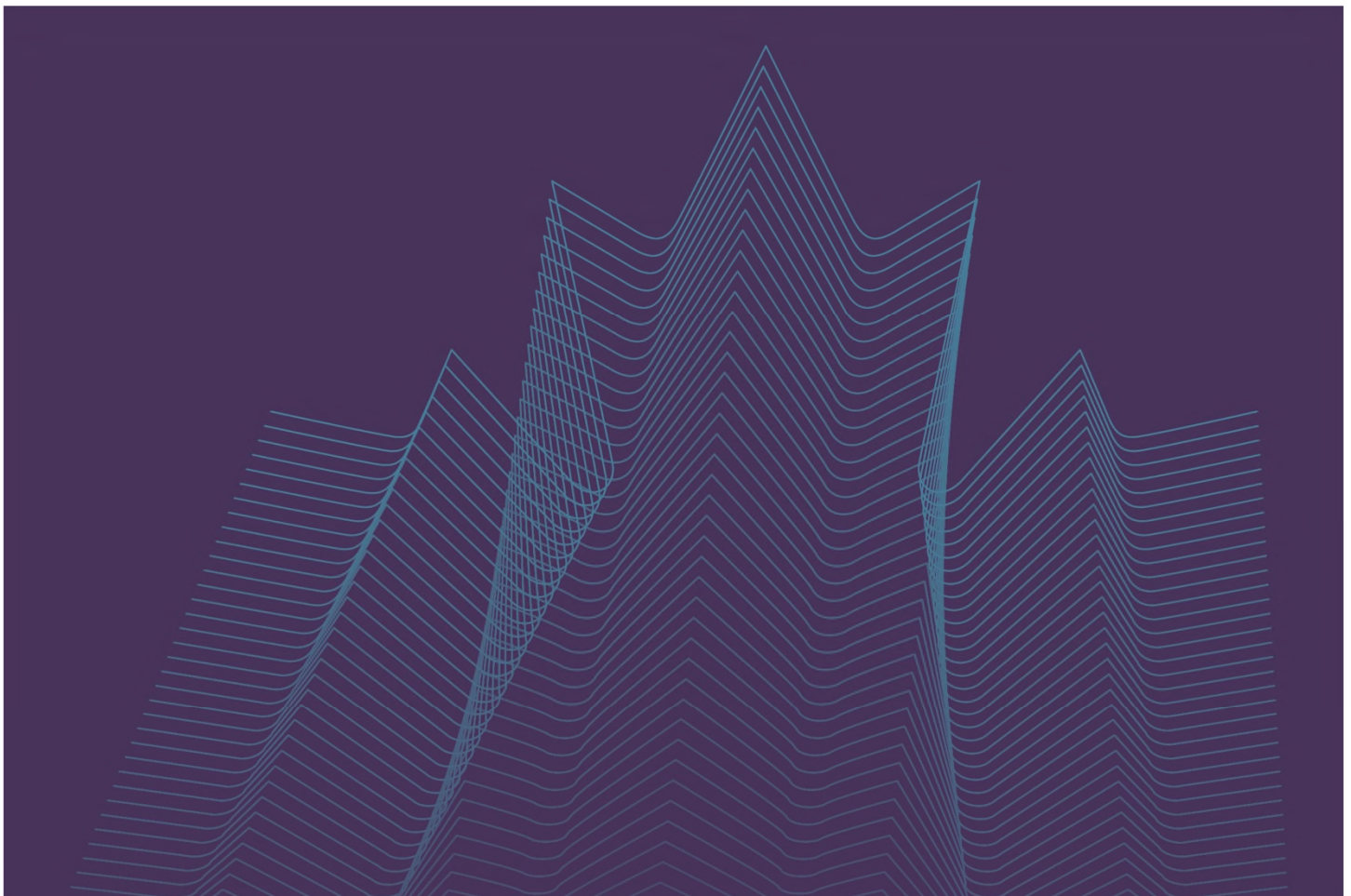
École de la fonction  
publique du Canada



# Rapport financier trimestriel

---

Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2021



# Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

## 1. Introduction

Le présent rapport trimestriel doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2021-2022. Il a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par la [Directive du Conseil du Trésor sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

### 1.1 Pouvoirs et objectifs

L'École de la fonction publique du Canada (l'École) a été créée le 1er avril 2004, lors de l'entrée en vigueur des dispositions de la partie IV de la [Loi sur la modernisation de la fonction publique](#). L'École est un établissement public du portefeuille du Conseil du Trésor, et dont la mission est énoncée dans la [Loi sur l'École de la fonction publique du Canada](#).

Une description sommaire des programmes de l'École se trouve dans le [Plan ministériel 2021-2022](#).

### 1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'École accordées par le Parlement et celles utilisées par l'École, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2021-2022. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, [l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'École utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore assujettis à une comptabilité axée sur les dépenses.

### 1.3 Structure financière

L'École a une structure financière composée d'autorisations budgétaires votées pour les dépenses de programmes qui sont payées par les fonds du Trésor. De plus, l'École a des autorisations législatives pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ainsi qu'une autorisation législative pour les revenus disponibles.

# Rapport financier trimestriel

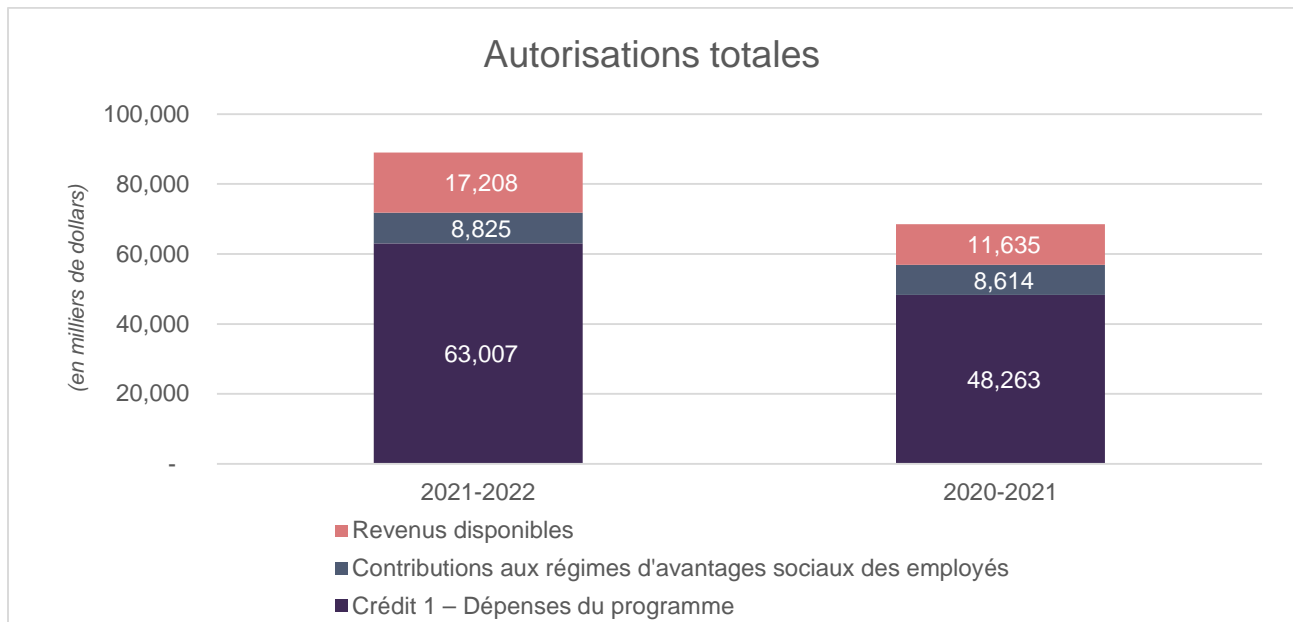
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

## 2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

### 2.1 Autorisations totales pour l'exercice 2021-2022

Le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2021-2022 s'élève à 89 millions de dollars, dont 63 millions de dollars en autorisations votées et 26 millions de dollars en financement législatif. Les autorisations législatives de l'exercice 2021-2022 comprennent 9,6 millions de dollars de revenus disponibles prévus, 7,6 millions de dollars de revenus disponibles reportés de l'exercice précédent en vertu des dispositions du paragraphe 18 (2) de la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*, et 8,8 millions de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés.

Le total des autorisations disponibles pour 2021-2022 a augmenté de 20,5 million de dollars ou 30 % par rapport aux 68,5 millions de dollars disponibles pour l'exercice 2020-2021. L'écart est principalement attribuable à la réduction des crédits du Budget principal des dépenses au premier trimestre de 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19 combinée à une augmentation des revenus disponibles prévus et des revenus disponibles reportés en 2021-2022.



### 2.2 Dépenses prévues pour l'exercice 2021-2022

L'École prévoit des dépenses de 89 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022, dont 80,2 millions de dollars pour les salaires et avantages sociaux et 8,8 millions de dollars pour le fonctionnement et l'entretien. Comparativement au même trimestre l'année dernière, il s'agit d'une augmentation de 20,5 millions de dollars, attribuable à la réduction des crédits du Budget principal des dépenses de 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

# Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

## 2.3 Dépenses pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

Comparativement à la même période l'année dernière, les dépenses ont augmenté de 2 millions de dollars (19,3 millions de dollars contre 17,3 millions de dollars), composé principalement d'écarts associés à :

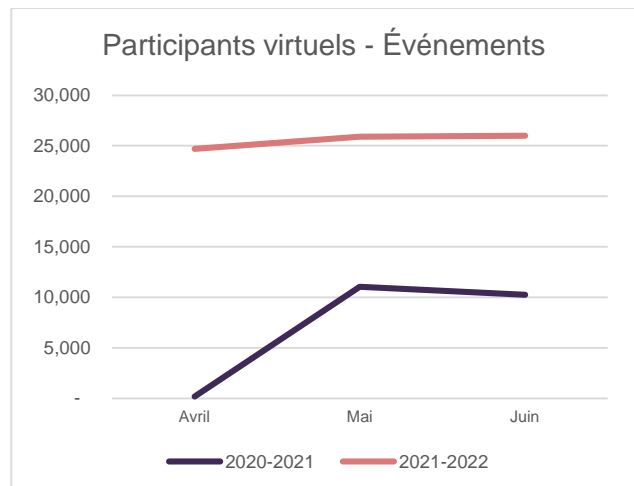
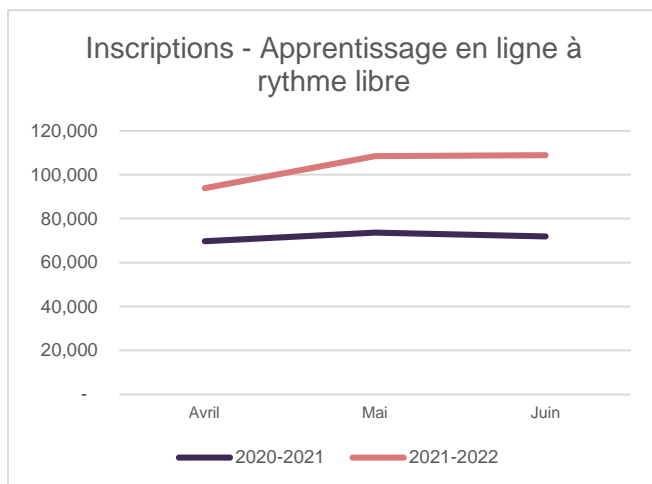
- Personnel : une augmentation de 0,8 million de dollars principalement attribuable aux augmentations salariales annuelles résultant du renouvellement des conventions collectives;
- Acquisition de matériel et d'outillage : une augmentation de 0,6 million de dollars est principalement attribuable à l'acquisition de logiciels pour le développement de la nouvelle plateforme d'apprentissage moderne de l'École; et
- Location : une augmentation de 0,4 million de dollars principalement attribuable à une augmentation des licences permettant l'apprentissage en ligne.

## 3. Risques et incertitudes

Afin de pouvoir atteindre ses objectifs, l'École doit offrir des produits d'apprentissage pertinents et de qualité, disposer de la technologie nécessaire pour pouvoir le faire et être en mesure de s'adapter aux priorités changeantes et aux besoins d'apprentissage. L'École gère ses ressources financières avec prudence afin d'y parvenir.

## 4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Par rapport au même trimestre en 2020-2021, les inscriptions à l'apprentissage en ligne à rythme libre ont augmenté de 45 % pour atteindre un total de 311 000 au premier trimestre. De plus, au cours du premier trimestre, le nombre de participants virtuels aux événements a augmenté de 55 000 (256 %), pour un total de 77 000 au premier trimestre.



# Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

Les changements suivants sont survenus au niveau des cadres supérieurs au cours du premier trimestre :

La perte de personnel clé représente un risque pour la plupart des organisations. L'École de la fonction publique du Canada atténue ce risque grâce à sa stratégie de planification de la relève, en lançant rapidement des processus de dotation et en affectant du personnel expérimenté pour occuper les postes vacants.

Le 29 juin 2021, le président a annoncé la retraite à venir de la vice-présidente de la Direction des programmes d'apprentissage, Margaret Meroni, ainsi que la nomination de sa remplaçante, Nathalie Laviades Jodouin, à compter du 7 septembre 2021.

## 5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par

(version originale signée)

\_\_\_\_\_  
Taki Sarantakis  
Président

Le 6 août 2021  
Date

(version originale signée)

\_\_\_\_\_  
Line Boudreau pour Tom Roberts  
Dirigeant principal des finances

Le 3 août 2021  
Date

## État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2021-2022		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	63 007	17 127	17 127
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 825	2 206	2 206
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	17 208	-	-
<b>AUTORISATIONS TOTALES</b>	<b>89 040</b>	<b>19 333</b>	<b>19 333</b>

(en milliers de dollars)	Exercice 2020-2021		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	48 263	15 105	15 105
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 614	2 166	2 166
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	11 635	-	-
<b>AUTORISATIONS TOTALES</b>	<b>68 512</b>	<b>17 271</b>	<b>17 271</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

## Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
<b>Dépenses</b>						
Personnel	80 190	16 836	16 836	59 948	16 011	16 011
Transports et communications	1 235	34	34	1 170	16	16
Information	500	141	141	425	52	52
Services professionnels et spéciaux	7 417	1 144	1 144	7 186	1 035	1 035
Location	710	491	491	770	97	97
Services de réparation et d'entretien	472	-	-	410	1	1
Services publics, fournitures et approvisionnements	207	3	3	205	6	6
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	129	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	1 168	563	563	1 386	4	4
Autres subventions et paiements	(2 988)	121	121	(2 988)	49	49
<b>DÉPENSES BUDGÉTAIRES TOTALES</b>	<b>89 040</b>	<b>19 333</b>	<b>19 333</b>	<b>68 512</b>	<b>17 271</b>	<b>17 271</b>

\* Conformément aux normes de rapport du gouvernement du Canada, les dépenses prévues ne peuvent pas dépasser les autorisations totales.